

**AVIS DE CONSULTATION RESTREINTE  
N° 10/2022**

\*\*\*\*\*

**Le choix d'une société de courtage en assurances et réassurances afin de l'assister et l'accompagner à la souscription d'une assurance groupe pour la période 2024-2029**

\*\*\*\*\*

L'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Énergie ci-après dénommée l'ANME lance la présente consultation restreinte pour le choix d'une société de courtage en assurances et réassurances afin de l'assister et l'accompagner à la souscription d'une assurance groupe pour la période 2024-2029.

Les soumissionnaires désirant participer à cette consultation peuvent télécharger le cahier des charges gratuitement à travers le site web de l'agence [www.anme.tn](http://www.anme.tn).

Les soumissionnaires prépareront obligatoirement deux (2) exemplaires de la soumission (offre technique et offre financière), indiquant clairement sur les exemplaires «Original» et «Copie».

Les offres doivent parvenir sous plis fermés, par voie postale ou déposées directement au bureau d'ordre, à l'ANME à l'adresse :

**L'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Énergie**

**Adresse : 1 Rue de Japon, Cité administrative Montplaisir BP 213. 1073 Tunis**

Au plus tard le **3 avril 2023 à 14h** le cachet du bureau d'ordre de l'ANME faisant foi.

Toute défaillance de ces conditions causera l'élimination de l'offre et toute offre parvenue à l'Agence après la date limite sera rejetée.

# **CAHIER DES CHARGES**

## **CONSULTATION RELATIVE AUX CHOIX D'UN COURTIER EN ASSURANCE**

## Introduction

Dans le cadre du lancement d'un appel d'offres en vue de souscrire un nouveau contrat d'assurance au titre des Cinq prochaines années 2024-2029, l'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Énergie se propose de lancer la présente consultation pour le choix d'une société de courtage en assurances et réassurances.

### Article 1 : Objet de la consultation.

La présente consultation a pour objet le choix d'une société de courtage en assurances et réassurances afin de l'assister et l'accompagner à la souscription d'une assurance groupe pour la période 2024-2029.

### Article 2 : Activité à réaliser.

La société de courtage en assurances et réassurances aura pour mission la réalisation des activités suivantes:

1. Elaborer un rapport d'audit se rapportant notamment à :
  - L'analyse du portefeuille d'assurance actuel.
  - L'étude du contenu et de la pertinence des contrats audités, des garanties souscrites, l'étendue des couvertures et le montant des franchises
  - Suggestions de modifications ou de maintien des garanties existantes et proposition des améliorations s'il ya lieux et/ou des nouveaux produits dans le cadre d'un rapport qualité/prix avantageux.
2. Etablir en concertation avec l'ANME le dossier d'appel d'offres et ce conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur et notamment
  - Préparer le cahier des charges,
  - Fournir les compléments d'informations demandées par les soumissionnaires
  - Assister aux travaux d'évaluation des offres
  - Finalisation et mise en place des contrats définitifs avec la compagnie d'assurance retenue
3. Assurer la bonne exécution des contrats et assister l'ANME dans la gestion des sinistres et ce pendant toute la durée contractuelle et jusqu'au règlement définitif.
4. Informer le personnel de l'ANME de l'ensemble des changements de la réglementation et conditions liées au contrat d'assurance.

### Article 2 : Livrables et délais d'exécution

Le délai d'exécution des travaux d'audit et la présentation du rapport y afférent est de 15 jours à partir de la date de remise par l'ANME des informations demandées par le cabinet de courtage.

Le délai pour la remise des cahiers des charges est de 20 jours à partir de la notification de l'ANME pour son élaboration.

La convention du courtage est conclue pour toute la période nécessaire à la réalisation des missions objet de la présente consultation.

### Article 3 : Présentation des offres

L'offre est constituée :

- Du dossier administratif
- De l'offre technique

Les offres doivent être envoyées par voie postale, sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par Rapide Poste ou déposées directement, contre décharge, au Bureau d'Ordre Central de l'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Énergie (ANME), au plus tard le 27/02/2023 à 16 H 00, (le cachet du bureau d'ordre central de l'ANME faisant foi).

L'offre technique doit être placée dans une enveloppe scellement *au nom de Monsieur le Directeur Général de l'ANME*, à son tour, placée dans une deuxième enveloppe extérieure scellée contenant les pièces administratives et portant la mention suivante :

#### ***A NE PAS OUVRIR- Consultation N ° 10/2023***

#### ***« Choix d'une société de courtage en assurances et réassurances »***

##### 3.1 Le Dossier Administratif :

- La fiche de renseignement du soumissionnaire ( annexe 1)
- L'engagement du soumissionnaire (annexe 2)
- Une copie du Registre National des entreprises datées de moins de trois mois
- Une Copie de l'agrément pour l'exercice de l'activité émis par le ministère des finances
- Une copie certifiée conforme du certificat d'affiliation à la CNSS.
- Une déclaration sur l'honneur comportant confirmation de n'avoir pas fait et engagement de ne pas faire par eux même ou par personne interposée, des promesses des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du contrat/convention et des étapes de sa réalisation (annexe 3)
- Une déclaration sur l'honneur présentée par le soumissionnaire attestant qu'il n'était pas un employé au sien de L'ANME durant les cinq dernières années (annexe 4)
- Une déclaration sur l'honneur faisant état de non faillite ou de redressement judiciaire
- Le présent cahier des charges dument paraphe par le soumissionnaire sur chaque page signé et cacheté à la dernière page et portant la mention « lu et accepté »
- Une déclaration sur l'honneur faisant état de non faillite ou de redressement judiciaire
- Une Copie de l'agrément pour l'exercice de l'activité émis par le ministère des finances ;

##### 3.2 Le Dossier Technique

Le dossier technique est place dans une enveloppe portant la mention

## « OFFRE TECHNIQUE »

L'offre technique est constituée du formulaire des réponses (annexe 2) accompagné des justificatifs demandés. Toutefois, un formulaire de réponse non rempli ou partiellement rempli constitue un motif de rejet lors du dépouillement. Les justificatifs demandés au niveau du formulaire des réponses sont détaillés comme suit :

- + Copie du contrat et une attestation d'Assurance Responsabilité Civile Professionnelle valable **au 2 Janvier 2023** et à la date limite de réception des offres et souscrite auprès d'une compagnie d'assurance Tunisienne.
- + Copie des autorisations délivrées par l'Institut National de Protection des Données Personnelles, permettant au soumissionnaire le traitement des données leur stockage et le traitement des données de santé.
- + Conventions ou mandats de courtage signés pour une durée minimale d'un an, auprès d'Établissements ou Entreprises publics (au sens de la loi 89-9 du 1er février 1989 telle que modifiée et complétée) et d'Entreprises privées disposant d'un capital social d'au moins 300.000 DNT, durant les cinq dernières années à la date limite de réception des offres.

### Conditions éliminatoires :

- Les conventions ou mandats ne portant pas une date certaine ou pour lesquels il n'est pas présenté de pièces justificatives (copies conformes aux originaux) n'entreront pas en compte et ne seront pas considérées
  - Pour les entreprises privées dont la convention ou le mandat a été produit, extrait de RNE datant de moins de 3 mois à la date limite de réception des offres.
  - Liste des références pour des missions auprès d'établissements et entreprises publics seulement, au cours des 5 dernières années à la date limite de réception des offres
  - Liste des références pour des missions auprès d'entreprises privées ayant un capital social d'au moins 300.000 DNT, au cours des 5 dernières années à la date limite de réception des offres
- 
- + Attestations délivrées, par contrat, par les compagnies d'assurance mentionnant le numéro de police, le nombre d'adhérents, de véhicules rattachés et les valeurs assurées de Responsabilité civile professionnelle (ou copie conforme à l'original du contrat), pour les contrats « Groupe Maladie », « Flotte automobile.
  - + Attestation d'éditeur de systèmes d'information justifiant de la détention par le soumissionnaire d'un système d'information dédié à l'assurance et / ou spécialisé dans le courtage en assurances.
  - + Copie conforme à l'original des diplômes de licence ou de master des personnels de la société de courtage.
  - + Copie de la déclaration CNSS du 4<sup>e</sup> trimestre 2022 portant obligatoirement la décharge de la CNSS.
  - + Liste des références dans la gestion de contrat d'assurance « Groupe Maladie » de plus de 1000 adhérents au cours des 5 dernières années et à la date limite de réception des offres faisant mention du nombre d'adhérents par contrat
  - + Liste des références dans la gestion de contrat d'assurance « Flotte de véhicules » au cours des 5 dernières années et à la date limite de réception des offres, faisant mention du nombre de véhicules par contrat

- +Liste nominative du personnel employé, conforme à la déclaration du 4eme trimestre 2022 et faisant mention du niveau de diplôme

#### Article 4 : Honoraires

Le courtier retenu s'engage à ne demander ni recevoir aucune rémunération au titre de la mission objet de la présente consultation de la part de L'ANME et de se limiter a la rémunération attribuée par l'assureur retenu et ce conformément au code des assurances et à l'usage en matière.

#### Article 5 : Obligation de discrétions

Le courtier retenu doit observer une discrétion sur les documents et information auxquels il a accès .Il est tenu au secret professionnel et a l'obligation de discrétions.

#### Article 6 : Délai de réception des offres

Le dernier délai de réception des offres est fixé au 3 avril 2023. Toute offre parvenue hors délai sera rejetée

Le cachet du bureau d'ordre central de L'ANME fait foi.

#### Article 7 : Méthodologie d'évaluation

- 7.1 vérification des pièces administratives  
Conformément aux disposition de la présente consultation les offres sont vérifiées afin de s'assurer que les soumissionnaire ont présenté les documents administratifs, certificats, justificatifs et déclarations exigés ainsi que l'ensemble des élément permettant d'évaluer les offres
- 7.2 Evaluation technique  
Lors de cette étape, la commission d'évaluation doit vérifier la conformité technique des soumissionnaires avec les conditions mentionnes dans la présente consultation

Les soumissionnaires retenus seront notes sur cent (100) points sur la base des critères techniques quantitatifs suivants :

Critères éliminatoires généraux		Note	Documents à fournir
Formulaire des réponses dûment rempli			
Copie du contrat et une attestation d'Assurance Responsabilité Civile Professionnelle valable au 2 Janvier 2023 et à la date limite de réception des offres et souscrite auprès d'une compagnie d'assurance Tunisienne			
Copie des autorisations délivrées par l'Institut National de Protection des Données Personnelles, permettant au soumissionnaire le traitement des données leur stockage et le traitement des données de santé			
Détention par le soumissionnaire d'un système d'information dédié à l'assurance et / ou spécialisé dans le courtage en assurances			Attestation d'éditeur de systèmes d'information justifiant de la détention par le soumissionnaire d'un système d'information dédié à l'assurance et / ou spécialisé dans le courtage en assurances
Copie de la déclaration CNSS du 4 <sup>e</sup> trimestre 2022 portant obligatoirement la décharge de la CNSS			
Liste nominative du personnel employé, conforme à la déclaration du 3eme trimestre 2022 et faisant mention du niveau de diplôme			
<b>Critères de notation</b>			<b>conditions d'éliminations des références</b>
<b>Références dans le domaine de courtage pour une durée minimale d'un an, auprès d'Établissements ou Entreprises publics (au sens de la loi 89-9 du 1er février 1989 telle que modifiée et complétée)</b>		<b>15 points</b>	Les conventions ou mandats ne portant pas une date certaine ou pour lesquels il n'est pas présenté de pièces justificatives (copies conformes aux originaux) n'entreront pas en compte et ne seront pas considérées et pour les entreprises privées dont la convention ou le mandat a été produit, extrait de RNE datant de moins de 3 mois à la date limite de réception des offres.
	plus de 3 conventions	15 points	
	entre 2 et 3 conventions	10 points	
	moins de 2 conventions	0 point	
<b>Références dans le domaine de courtage pour une durée minimale d'un an, auprès d'Entreprises privées disposant d'un capital social d'au moins 300.000 DNT, durant les cinq dernières années à la date limite de réception des offres</b>		<b>15 points</b>	
	plus de 3 conventions	10 points	
	entre 2 et 3 conventions	15 points	
	moins de 2 conventions	0 point	
<b>Références dans le domaine de réalisation des missions de courtages pour la souscription d'un contrat d'assurance couvrant les contrats groupe maladie, flotte automobile et Responsabilité civile Professionnelle</b>		<b>15 points</b>	Attestations délivrées, par contrat, par les compagnies d'assurance mentionnant le numéro de police, le nombre d'adhérents, de véhicules rattachés et les valeurs assurées des machines (ou copie conforme à l'original du contrat), pour les contrats « Groupe Maladie », « Flotte automobile et Responsabilité civile Professionnelle
	plus de 3 contrats d'assurance	15 points	
	entre 2 et 3 contrats d'assurance	10 points	
	moins de 2 contrats d'assurance	0 point	
<b>Références dans la gestion de contrat d'assurance « Groupe Maladie » de plus de 1000 adhérents au cours des 5 dernières années et à la date limite de réception des offres faisant mention du nombre d'adhérents par contrat</b>		<b>15 points</b>	Liste des références dans la gestion de contrat d'assurance « Groupe Maladie » de plus de 1000 adhérents au cours des 5 dernières années et à la date limite de réception des offres faisant mention du nombre d'adhérents par contrat
	plus de 1000 adhérents	15 points	
	moins de 1000 adhérents	0 points	

Critères éliminatoires généraux		Note	Documents à fournir
Références dans la gestion de contrat d'assurance « Flotte de véhicules » au cours des 5 dernières années et à la date limite de réception des offres, faisant mention du nombre de véhicules par contrat		15 points	Liste des références dans la gestion de contrat d'assurance « Flotte de véhicules » au cours des 5 dernières années et à la date limite de réception des offres, faisant mention du nombre de véhicules par contrat
	Gestion de plus de trois contrats d'assurance	15 points	
	Gestion entre 3 et 2 contrats d'assurance	10 points	
	moins de 2 contrats d'assurance	0 point	
Références dans la gestion de contrat d'assurance " Responsabilité civile professionnelle " au cours des 5 dernières années et à la date limite de réception des offres, faisant mention la limite du garantie		15 points	
	dont la limite des capitaux assurés est supérieur à 500 000 DT	15 points	
	sinon	0 points	
Diplômes		10 points	Copie conforme à l'original des diplômes de licence ou de master des personnels de la société de courtage
diplômes de licence ou de master des personnels de la société de courtage		10 points	
Sinon		0 point	
		100 points	

**Note Technique Totale :  $NTT = NT1 + NT2 + NT3 + NT4 + NT5$**

**L'offre retenue sera attribuée au soumissionnaire ayant obtenue la note globale la plus élevée**

**En cas de note ex-æquo dans la tête du classement le classement des notes selon le rang des critères prévaudra.**

**En cas d'égalité de Note Technique Totale, le soumissionnaire ayant présente le plus de référence avec des institutions publique sera retenu.**

#### Article 8 : délai de validation de l'offre

Tout soumissionnaire ayant participé à la présente consultation sera lié par son offre pendant 60 jours à compter du jour suivant la date d'ouverture des plis pendant cette période , il n'a pas le droit de retirer cette offre d'y apporter une quelconque modification et/ou correction à moins que l'ANME le demande.

Dans des circonstances exceptionnelles, l'ANME peut solliciter le consentement du soumissionnaire à une prolongation du délai de validité de l'offre.

#### Article 9 : Sous-traitance

La société de courtage en assurances et réassurances retenue doit en assurer professionnellement l'exécution, elle ne peut ni en faire apport a une société ni en confier son exécution à autrui.

#### Article 10 : Règlement des différends et litiges

En cas de litige naissant entre les deux parties celles-ci chercherons à le régler à l'amiable .A défaut, il sera porté devant le tribunal de Tunis, seul compétent

## ANNEXE1

### FICHE DE RENSEINMENTS GENERAUX SUR LE SOUMISSIONNAIRE

Raison sociale ou nom et prénom.....

Inscrit au registre du commerce de .....sous le numéro.....

Date de création.....

La personne bénéficiant du pouvoir de signer les documents relatifs à l'offre  
(Nom, Prénom et fonction).....

Forme juridique.....

Matricule fiscale.....

Numéro d'affiliation à la CNSS.....

Adresse.....

Téléphone..... Fax.....

Site web.....

Email.....

Fait à .....le .....

Signature et cachet du soumissionnaire

## ANNEXE 2

### MODELE D'ENGAGEMENT

Je soussigné (e) .....en qualité de .....

Inscrit au registre de commerce le .....sous le numéro.....

Matricule fiscale .....

Faisons domicile au .....

Domiciliation bancaire.....

Tel.....Fax.....Email.....

Après avoir pris connaissance de toutes les pièce du dossier de la consultation n°10-2023 10-2023 lancée par l'ANME et relative au choix d'un courtier en assurances comprenant les documents suivants :

M'engage à :

1. Exécuter toutes les prestations conformément aux dispositions définies dans les documents précités
2. Maintenir valable les conditions de mon offre pendant soixante (60) jours .à compter de la date limite fixée pour la réceptionnes offres
3. Me conformer à toutes les conditions de la consultation
4. Affirmer sous peine de résiliation de plein droit que je ne tombe pas (que l'entreprise ne tombe pas) sous le coup de l'interdiction légale en Tunisie.

Fait à .....le .....

Signature et cachet du soumissionnaire

### ANNEXE 3

#### DECLARATION SUR L'HONNEUR DE NON INFLUENCE

Je soussigné (e).....

Président Directeur General/Gérant

.....  
.....

Déclare sur l'honneur n'ayant fait et m'engage à ne pas faire par moi-même ou par une personne interposée des promesses des dons ou des présents en vue d'influer sur les différents procédures de conclusions du marché et des étapes de sa réalisation.

Fait à .....le .....

Nom et prénom qualité et Signature  
de la personne habilitée engager la société

## ANNEXE 4

### DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné.....en qualité de .....

De la société .....soumissionnaire à la consultation  
n°10-2023 relative aux choix d'un courtier en assurance déclare que

1. Je n'étais pas un agent public au sein de L'ANME

## ANNEXE 5

Références dans le domaine de courtage pour une durée minimale d'un an,  
auprès d'Établissements ou Entreprises publics

	ORGANISME	ANNEE	PIECES JUSTIFICATIVES

## ANNEXE 6

Références dans le domaine de courtage pour une durée minimale d'un an,  
auprès d'Entreprises privées disposant d'un capital social d'au moins 300.000

DNT

	ORGANISME	ANNEE	PIECES JUSTIFICATIVES

## ANNEXE 7

Références dans le domaine de réalisation des missions de courtages pour la souscription d'un contrat d'assurance couvrant les contrats groupe maladie, flotte automobile et Responsabilité civile Professionnelle

	ORGANISME	ANNEE	PIECES JUSTIFICATIVES

## ANNEXE 8

Références dans la gestion de contrat d'assurance « Groupe Maladie » de plus de 1000 adhérents au cours des 5 dernières années

ORGANISME	NOMBRE D'ADHERANT	ANNEE	PIECE JUSTIFICATIVES

## ANNEXE 9

Références dans la gestion de contrat d'assurance « Flotte de véhicules » au cours des 5 dernières années

ORGANISME	NBRE VOITURE	ANNEES	PIESE JUSTIFICATIVES

## ANNEXE 9

Références dans la gestion de contrat d'assurance " Responsabilité civile professionnelle " au cours des 5 dernières années

ORGANISME	LIMITE DES CAPITAUX ASSURES	ANNEES	PIESE JUSTIFICATIVES